

L'Amicale des Personnels de la Ville et de la
Communauté Urbaine de Strasbourg

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 JUIN 2014**

Membres présents :

DECHRISTE Michel, FOLKMANN Arlette, FOURBOUL Marc, GUERBER Sandrine, HAUSS Marie-Christine, HUBER André (à partir de 15h10), JACQUOT Marcel, KIMM Pierre, KOPP Catherine, KREBS Didier, KUNTZMANN Pierre, MAECHLING Marie-Ange, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, OPPERMANN Bertrand, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SIFFERMANN Roland, SIRY Sylvain, SOMMER Jean-Bernard et WENDLING Michèle.
Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

Membres excusés :

BATH Pierre, BAUM Robert, GOEPFERT Emilienne, GUTH Lucien, HENCK André, HOFFART Cornélia, LAPP Pascal, PARRE Thiebault, PHILLIPPS Myriam, SCHUHMACHER Eric, ZILLI Sonia et le membre de droit du syndicat SPT-67.
M. Julien VENTRELLA, Commissaire aux comptes.

Membres absents :

BOUDET Dominique, STREICHER Philippe.

Procurations :

M. BAUM Robert donne procuration de vote à M. SCHNEIDER Jean-Claude.
M. GUTH Lucien donne procuration de vote à M. RICHERT Raymond.
M. LAPP Pascal donne procuration de vote à Mme GUERBER Sandrine.
M. PARRE Thiebault donne procuration de vote à M. SIRY Sylvain.
M. SCHUHMACHER Eric donne procuration de vote à Mme WENDLING Michèle.
Mme ZILLI Sonia donne procuration de vote à M. JACQUOT Marcel.

Le Président signale que vendredi 13 juin il a été destinataire d'un message de la part de la responsable de la structure dont dépend Mme Cornélia HOFFART du service Petite enfance, lui signalant que du fait de la nécessité de service, il ne lui est pas possible d'accorder un congé à Mme HOFFART pour lui permettre d'assister au conseil d'administration de ce lundi 16 juin.

Ce cas s'est répété à maintes reprises, ne permettant pratiquement jamais à Mme HOFFART de participer aux réunions, que ce soit du conseil d'administration ou des commissions, et cela malgré les mises à disposition passées en Commission Administrative Paritaire.

Le Président proteste vivement auprès de Mme CLEMENS, représentant la collectivité, sur ce mode de fonctionnement. Il estime que c'est à la DRH et non à la responsable de la structure de justifier la nécessité de service absolue.

Mme Corinne CLEMENS n'est pas au courant des faits et demande la transmission d'une copie du message. Les autorisations d'absence étant signées par le DRH, elle aurait également dû être informée de ce refus, ce qui n'a pas été le cas. Elle va examiner la situation afin de trouver une solution pour régler ce dysfonctionnement à l'avenir.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil d'administration du lundi 16 juin 2014 à 14h35.

➔ **1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MAI 2014**

En réponse à une question restée ouverte lors du dernier Conseil d'Administration au sujet de la durée du mandat du commissaire aux comptes, le Président fait part des précisions qui lui ont été communiquées par M. Julien VENTRELLA. L'article L 823-1 du Code de commerce stipule : « Les fonctions du commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer le titulaire prennent fin à la date d'expiration du mandat confié à ce dernier, sauf si l'empêchement n'a qu'un caractère temporaire. ».

M. VENTRELLA reprendra donc le mandat confié à M. SEILER en 2012 pour une durée de 6 exercices, c'est-à-dire jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice 2018.

Concernant la rédaction du procès-verbal, aucune observation n'est formulée. Son approbation est mise aux voix.

Le procès-verbal est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS**.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : TRÉSORERIE

Les documents remis aujourd'hui aux membres du conseil d'administration tiennent compte des remarques faites lors des réunions de la commission trésorerie et du Bureau du 5 juin.

Arrêté des comptes 2013

Le Président donne la parole à la Trésorière générale.

Mme Michèle WENDLING présente le compte d'exploitation de l'exercice 2013 en commençant par les dépenses.

En application de l'article 1 de la convention, les dépenses pour l'ensemble du personnel sous contrôle de l'autorité territoriale se montent à :	2.329.702,03 €
Chèques-vacances	1.953.205,00 €
Mise à disposition de personnel	376.497,03 €

En application de l'article 2 de la convention, les dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale s'élèvent à :	474.719,27 €
Noël des enfants	227.639,90 €

Noël des retraités	136.236,79 €
Banquet des médaillés et retraités	40.488,81 €
Fonds de secours	70.353,77 €

Les dépenses de fonctionnement pour les activités sociales, culturelles et la gestion de l'immeuble s'élèvent à : 833.280,15 €

Loyer, charges et fonctionnement de la rue du 22-Novembre	51.365,58 €
Honoraires	10.730,40 €
Assurances	19.506,01 €
Frais généraux	16.226,81 €
Bureautique et informatique	6.343,15 €
Amortissements	14.372,36 €
Activités diverses	197.331,28 €
Activités de détente	11.834,47 €
Loisirs	10.565,02 €
Logements de vacances	495.005,07 €

Soit un total de dépenses de : **3.637.701,45 €**

Mme Michèle WENDLING informe qu'un excédent de 228,20 € apparaît dans la vente de billetterie ; celui-ci est lié aux arrondis appliqués lors d'achats promotionnels.

Le Président relève que les désistements sont en sensible augmentation et ont représenté une perte d'environ 4.800 € en 2013. Malheureusement ce phénomène semble encore s'accroître en 2014. La commission Statuts et règlement intérieur sera chargée de réfléchir à une solution pour réduire ces pertes, qui remettent en cause le bon fonctionnement de la commission logements en ébranlant sa gestion.

Ensuite Mme Michèle WENDLING commente les recettes pour **3.530.459,07 €** détaillées de la manière suivante :

Cessions des agents pour l'épargne vacances : 965.022,60 €

Total des subventions de la CUS : 2.046.709,55 €

qui se décomposent de la manière suivante :

- chèques-vacances et mise à disposition de personnel	1.364.679,43 €
- fêtes de Noël des enfants et des retraités, banquets des médaillés et fonds de secours	474.719,27 €
- fonctionnement des activités et gestion immeuble	207.310,85 €

Total des autres ressources : 184.371,12 €

- cotisations des membres	163.783,20 €
- produits financiers	18.587,92 €
- produits exceptionnels (agenda)	2.000,00 €

Recettes provenant des logements de vacances : 334.355,80 €

Ceci dégage un résultat négatif de **107.242,38 €**, qui est à relativiser puisque les amortissements pris en compte dans le bilan sont une charge comptable et non financière.

Le Président indique que la commission Statuts et règlement intérieur sera chargée, en collaboration avec la commission Logements de vacances, d'étudier une réponse à la remarque

de la Chambre régionale des comptes concernant la prise en compte pour tout ou partie des amortissements dans le prix des locations.

M. Pierre KUNTZMANN demande pourquoi l'amortissement qui représente à peu près 40.000 € n'a pas été réinvesti en 2013.

M. Didier KREBS lui répond qu'en 2013 des travaux pour un peu plus de 102.000 € ont été réalisés, ce qui se situe dans le budget qui a été validé par le conseil d'administration. Un décalage de facturation sur l'exercice suivant se produit en raison de la programmation des travaux qui ne peuvent intervenir que lorsque les logements sont inoccupés.

M. KREBS énumère le détail du coût des rénovations de 2013 :

Cap d'Agde : pose de volets roulants électriques pour environ 2.400 € ;

Vieux boucau : pose de linoléum, remplacement de carrelage et de robinetterie dans les deux logements pour 20.800 € ;

Arzon : rénovation cuisine et salle de bain, mise aux normes électriques, travaux de carrelage pour 10.200 € ;

Vieux Boucau : remplacement des 2 cuisines pour environ 2.900 € ;

Bormes 1 : environ 13.500 € pour la réfection de la cuisine et de la salle de bain ;

Bormes 2 : 19.000 € pour la réfection de la cuisine et de la salle de bain ;

Chapelle 1 et 2 : remplacement des portes fenêtres pour respectivement 1.400 € ;

St-Cyprien : travaux de peinture et de sanitaire pour 6.000 € ;

Paris 19^e : 6.700 € pour la réfection de la salle de bain de l'appartement du 8^e étage et 5.000 € pour la rénovation électrique et la pose de carrelage ;

Paris 6^e étage : 13.200 € d'acomptes sur travaux pour des réfections de carrelage et des travaux d'électricité qui se sont terminés en 2014.

Mme Michèle WENDLING donne les chiffres du bilan des logements.

En 2013 les appartements en pleine propriété sont bénéficiaires de 32.804,60 €, les mobil-homes en pleine propriété sont bénéficiaires de 5.939,89 €, les appartements linéaires présentent un déficit de 9.992,00 €, les mobil-homes linéaires un déficit de 30.040,00 € et les multipropriétés un déficit de 5.807,53 €.

Le président signale que le budget des logements de vacances est plutôt bien équilibré en tenant compte de la prise en charge de 3000 € par le budget pour les linéaires.

Mme WENDLING poursuit avec le décompte de subvention de l'exercice 2013.

	Subvention	Dépenses réelles	Ecart
Poste 1			
Chèques-vacances	1.002.000 €	988.182,40 €	13.817,60€
Mise à disposition du personnel	420.000 €	376.497,08 €	43.502,97 €
Total :	1.422.000 €	1.364.679,43 €	57.320,57 €
Poste 2			
Noël des enfants	235.000 €	227.639,90 €	7.360,10 €
Noël des retraités	130.000 €	136.236,79 €	- 6.236,79 €
Banquet des médaillés	45.000 €	40.488,81 €	4.511,19€
Fonds de secours	90.000 €	70.353,77 €	19.646,23 €
Total :	500.000 €	474.719,27 €	25.280,73 €

Poste 3

Fonctionnement + loyer et 50% des charges de l'immeuble 24 rue du 22-Novembre

Total : 206.000 € 207.310,85 € - 1.310,85 €

Pour un total de subvention de **2.128.000 €**, **2.046.709,55 €** ont été dépensés. **81.290,45 €** sont à rembourser à l'autorité territoriale. En pratique cette somme sera déduite de la prochaine subvention à titre de régularisation.

Le Président donne quelques précisions. Pour le poste 1, les frais de personnel ont été pris en compte pour la première fois, c'est pourquoi une fourchette assez large avait été retenue. Une estimation plus précise a été établie pour l'année prochaine. Pour le poste 2, le succès grandissant de la fête de Noël des retraités a pour effet d'en augmenter le budget. Ainsi, 100 colis supplémentaires ont été distribués en 2013.

Il n'y a pas d'autres questions.

Le Président soumet au vote l'approbation des comptes de 2013 : **APPROUVES A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Ces comptes seront présentés en Assemblée générale.

Budget prévisionnel 2015

La Trésorière présente le budget prévisionnel 2015, en commençant par les dépenses.

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale : (chèques-vacances 2.121.000 € et mise à disposition de personnel 400.000 €)	2.521.000 €
Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : (Noël des enfants 242.000 €, Noël des retraités 147.000 €, banquet des médaillés et retraités 45.200 € et fonds de secours 90.000 €)	524.200 €
Dépenses de fonctionnement pour les activités sociales, culturelles et gestion immeuble :	354.400 €
Logements de vacances :	509.900 €
Soit un total de dépenses de :	3.909.500 €.

Ensuite Mme WENDLING poursuit avec les recettes :

Cessions des agents pour l'épargne vacances :	1.050.000 €
Total des subventions de la CUS : qui se décomposent en :	2.242.200 €
- chèques-vacances – part de la collectivité	1.050.000 €
- frais de gestion	21.000 €
- mise à disposition de personnel	400.000 €
- fêtes de Noël des enfants et des retraités, banquets des médaillés et fonds de secours	524.200 €
- fonctionnement des activités et gestion immeuble	247.000 €
Total des autres ressources :	205.800 €
- cotisations des membres	174.300 €
- produits financiers	29.500 €
- produits exceptionnels	2.000 €

Logements de vacances :	411.500 €
Total des recettes :	3.909.500 €

Ce budget prévisionnel ne prévoit pas d'augmentation de la cotisation pour 2015. La Trésorière générale propose son maintien à 21,- €.

Le Président soumet au vote le budget prévisionnel 2015 : **ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

↳ **3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

Le Président rappelle que M. Henri SEILER avait fait part lors du dernier renouvellement de son mandat, de son arrêt d'activité de commissaire aux comptes à son 70^e anniversaire. Ayant eu 70 ans le 6 janvier 2014, M. SEILER a présenté sa démission et son suppléant, M. Julien VENTRELLA, a pris sa relève en tant que titulaire.

Par conséquent, il y a lieu de désigner un commissaire aux comptes suppléant. M. VENTRELLA propose la candidature de M. Patrice TRAG – 16 rue des Vergers - 67150 LIMERSHEIM. Ce dernier a confirmé par courrier adressé au Président, accepter cette fonction à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Sa nomination sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 26 juin 2014. Ses fonctions prendront fin à la date d'expiration du mandat du titulaire.

M. Jean-Bernard SOMMER demande à combien se monte la rémunération du suppléant.

Le Président lui répond que le suppléant n'est pas rémunéré.

Il n'y a pas d'autre question concernant ce point.

↳ **4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRAT MUTEX**

Le 10 juin dernier la commission Groupe couverture de risques s'est réunie, en présence de M. STEINMETZ de Mut'est, qui est l'interlocuteur de l'Amicale pour la partie Mutex. Les points suivants ont été examinés :

➤ Le contrat collectif Mutex doit être résilié avant le 30/06/14 avec effet au 31/08/14 pour les actifs et au 31/12/14 pour les retraités. Un courrier recommandé en ce sens sera envoyé à Mutex. En parallèle, l'ensemble des adhérents Mutex seront informés de la résiliation du contrat en application du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011. La nécessité d'une démarche individuelle pour adhérer au dispositif mis en place par la collectivité leur sera rappelée.

Il n'y a pas d'objection de la part du Conseil d'administration, qui en prend acte.

➤ 23 membres retraités sont encore affiliés à une garantie décès Mutex. La garantie prend fin d'office au 75^e anniversaire des souscripteurs. M. STEINMETZ s'est exprimé très clairement en faveur de la résiliation de ce contrat. Le maintien d'une garantie collective pour un si faible nombre d'adhérents, bien qu'autorisé par la loi puisqu'il ne s'agit pas de prévoyance, présenterait trop de problèmes.

Le Président soumet la proposition de résiliation du contrat garantie décès aux voix : Avec 3 abstentions, **LA RESILIATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS.**
Les intéressés en seront avisés par courrier.

➤ Le Président informe que le fonds de secours continuera à être géré par Mut'est. Il rappelle que selon le mode de calcul actuellement en place, pour un agent n'ayant pas souscrit à la garantie SP+, le montant qui aurait pu lui être alloué à ce titre, est déduit fictivement du montant des dépenses restant à sa charge.

Le Président demande si ce principe doit être reconduit, sachant que la garantie SP+ n'existera plus à partir du 1^{er} septembre 2014 où entreront en vigueur les nouveaux contrats : garantie de base et garantie supérieure.

M. Roland SIFFERMANN déclare que les remboursements restent les mêmes, ce ne sont que les dénominations qui changent.

Mme Corinne CLEMENS, qui représente l'Administration, ne voit pas d'inconvénient à la simple modification des termes, étant donné que la méthode de calcul reste inchangée.

Le Conseil d'administration se prononce pour le maintien du mode de calcul actuel et pour la modification de la rédaction de la procédure en remplaçant le terme « SP+ » par « garantie supérieure ». Ainsi, pour les agents qui n'auront pas souscrit à la garantie supérieure, le montant qui aurait pu leur être alloué à ce titre sera déduit fictivement, comme cela était le cas précédemment pour les agents n'ayant pas souscrit à la garantie SP+.

➔ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS**

AGENDA 2015

Le Président informe que pour l'agenda 2015 le concept rédactionnel demeure inchangé, la même présentation que l'an dernier a été reprise. Les photos des responsables de commission seront remplacées par des pictogrammes appropriés aux commissions (exemples : « cadeau » pour fête de Noël des enfants, « sapin » pour fête de Noël des retraités, « fleurs » pour garantie obsèques).

Dès que le projet sera finalisé, le Président l'enverra aux membres du conseil d'administration qui pourront lui faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes de modification.

REINTEGRATION MEMBRES RADIES SUITE PAIEMENT COTISATION 2014

Le Conseil d'Administration du 5 mai dernier a prononcé la radiation des membres non à jour de leur cotisation 2014. Après réception de la lettre recommandée leur signalant cette radiation, 9 membres ont régularisé leur situation et demandent leur maintien en tant que membre de l'Amicale.

L'ACCORD POUR LA REINTEGRATION DES 9 AGENTS EST DONNÉ A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS.

SECTION SKI

Le Président informe que le Bureau a décidé qu'il fallait planifier une réunion de la section ski dans le but de faire le bilan de l'année et de connaître les projets pour l'avenir. Quelques membres du Bureau prendront part à cette réunion, qui sera pilotée par le responsable de la commission loisirs.

ASSEMBLEE GENERALE

L'organisation de l'Assemblée générale est en cours. Elle aura lieu à la cafétéria du centre administratif. Le Président compte sur la présence de l'ensemble des membres du conseil d'administration.

En ce qui concerne la collation servie à l'issue de l'assemblée aux membres présents, le Président et la Trésorière générale se chargeront de faire le point et de passer les commandes.

Comme l'an dernier il sera à nouveau fait appel au collègue de la CUS qui fait des bretzels

La commission étang de pêche mettra à disposition son appareil pour chauffer les saucisses et les maintenir au chaud.

TARIFS PREFERENTIELS

Le Président vient de recevoir une proposition de la chaîne d'hôtels B&B pour la signature d'une convention. Cet accord permettrait aux membres de l'Amicale de bénéficier, sur présentation de leur carte de membre, d'une réduction de 10% sur le montant total de la facture, hors taxe de séjour, dans la limite d'une chambre par porteur et par jour. L'offre est valable les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés, veilles de jours fériés et vacances scolaires toutes zones confondues, dans les hôtels participants, soit 173 à ce jour en France.

Il n'y a pas d'objection. Dès que la convention sera signée, l'information paraîtra sur le site internet de l'Amicale dans la rubrique « tarifs préférentiels », ainsi que dans les « offres partenaires » des logements de vacances.

GRATIFICATION AUX MEDAILLES – AGENTS TRANSFERES AU SDIS

Le Président informe qu'il a pris connaissance d'une délibération concernant les gratifications versées aux médaillés, qui passera en Conseil de Communauté le 27 juin prochain. Dans cette délibération il est fait mention que les gratifications aux anciens sapeurs-pompiers professionnels de la CUS, transférés le 1/7/1999 au SDIS du Bas-Rhin, sont maintenues. Cette obligation s'arrêtera avec le départ du SDIS du dernier sapeur-pompier transféré le 1/7/1999.

Le Président remercie les organisations syndicales pour la transmission de cette information sur l'évolution de ce dossier.

Il est rappelé que par le passé l'Amicale gérait les versements des gratifications aux sapeurs-pompiers transférés au SDIS en même temps que ceux des agents actifs de la CUS. Quant la CUS a repris cette compétence, les agents médaillés du SDIS n'étaient plus pris en compte. Bon nombre d'entre eux s'adressaient régulièrement à l'Amicale pour obtenir des renseignements sur le versement de leur gratification.

Mme Corinne CLEMENS confirme qu'il y a eu un problème pour les agents transférés au SDIS. Au moment de la reprise de la procédure par la CUS les versements étaient considérés comme

complément de traitement, excluant ainsi les sapeurs-pompiers. Ce n'est que depuis qu'ils sont reconsidérés comme gratification que les versements peuvent à nouveau leur être attribués.

Pour terminer, le Président souhaite remercier l'ensemble de l'équipe des commissions étang de pêche et loisirs pour l'organisation du traditionnel tournoi de pétanque qui a eu lieu le 14 juin. Cette manifestation s'est impeccablement déroulée, à la satisfaction générale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le Conseil d'administration du lundi 16 juin 2014 à 16h10.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président